

Infos Règlementaires n° 167

Pont Du Casse, le 05/05/2026

EXSENTIA[®], OLIOFIX[®], SILWET L-77[®]

La société **DE SANGOSSE** vous informe de la nécessité de mettre à jour les étiquettes des produits mentionnés ci-dessous afin de se conformer aux exigences de l'arrêté du 20 novembre 2021. Cette mise à jour consiste à ajouter la mention suivante :

« Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et ne pas utiliser sur les zones de butinage. »

Produits concernés :

- EXSENTIA, AMPLI, FUSIO MAX, VOLCANE DUO (**uniquement lots fabriqués avant le 23 février 2026**).
- OLIOFIX, LE 846.
- SILWET L-77.

Les délais de mise en conformité des étiquettes sont les suivants :

Date limite d'écoulement des stocks du produit avec l'ancienne étiquette par le distributeur	30 juin 2026
Date limite de fin d'utilisation du produit avec l'ancienne étiquette par l'utilisateur	31 décembre 2026

Afin de gérer au mieux les demandes, nous vous remercions de remonter vos besoins entre le **25 et le 29 mai 2026** à l'adresse : etiquetteclp@DESANGOSSE.com

En précisant :

- le nom du produit
- son conditionnement
- le n° de lot et la date de fabrication
- l'adresse de livraison et numéro de téléphone



Mentions Légales

EXSENTIA® / AMPLI® / VOLCANE DUO® / FUSIO MAX® - AMM n° 2210355 – 467 g/l d'esters méthyliques d'acide gras, C16-C18 et C18 insaturés et 152,2 g/l de sulfate d'ammonium- ® Marque déposée et détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE S.A.S. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P501 : Eliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale / nationale. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages adjuvant pour bouillies fongicide et régulateur de croissance sur cultures hautes, vignes en applications tardives et arboriculture. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages adjuvant pour bouillies herbicides, pour les usages adjuvants fongicide et régulateur de croissance sur cultures basses et vignes application précoces.

OLIOFIX® / LE 846® / VYSCO® - AMM n° 2190258 – 215.6 g/L esters méthyliques d'acides gras, C16-C18 et C18 insaturés - Détenteur de l'AMM : Comptoir Commercial des Lubrifiants, H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme, P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Eliminer le contenu/le conteneur dans une installation d'incinération agréée. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux points d'eau pour les usages sur cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau pour les usages autres que cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large.

SILWET L-77® - AMM n° 2000235 - 845,9 g/l d'heptaméthyltrisiloxane modifié Polyalkylénoxyde (famille des organosilicones) - ® Marque déposée Momentive Performance Materials Inc - Détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE SAS. H332 : Nocif par inhalation, H319 : Provoque une sévère irritation des yeux, H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme, P260 : Ne pas respirer les aérosols. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P304+P340 : En cas d'inhalation : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+351+338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 : Eliminer le contenu/le conteneur dans une installation d'incinération agréée. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large



Nous vous informons qu'en application de la réglementation en vigueur, tout distributeur de produits phytopharmaceutiques est tenu d'informer ses clients en lui communiquant les informations appropriées sur l'utilisation des produits, les risques pour la santé et l'environnement, les consignes de sécurité permettant de gérer les risques en question ainsi que les changements intervenus et les précautions à prendre qui s'imposent.

Pour toutes informations complémentaires :

www.desangosse.fr pour accéder aux fiches produit

www.quickfds.fr pour accéder à nos fiches de données de sécurité

www.phytodata.com pour accéder à la base de données des Produits Phytopharmaceutiques des Professionnels

Lire attentivement les étiquettes avant toute utilisation et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Usages autorisés, mode d'emploi et doses : se référer à la notice et à l'étiquette et/ou www.desangosse.fr et/ou www.phytostimdata.com

DE SANGOSSE www.desangosse.fr | www.desangosse.com

Bonnel - CS 10005 - 47480 Pont-du-Casse

Tél. 05 53 69 36 30

S.A.S. au capital de 8.347.208 Euros – 300 163 896 RCS Agen -n° TVA intracommunautaire FR 57 300 163 896

**PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**



Adjuvants